



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi vingt-quatre avril deux mil vingt-six, vingt heures, sous la Présidence de M. CHARPENTIER, Maire, sur sa convocation en date du 10 avril 2026.

PRÉSENTS : M. Thierry CHARPENTIER, M. Olivier SILBERBERG, Mme Evelyne BERTHON, M. Alexandre LANSON Mme SALLÉ-TOURNE Florence, M. ENGEL Stéphane, M. BOURGOGNE Nicolas, Mme GUIBERT Martine, Mme LHOMME Dominique, Mme NIETO Nicole, M. EL GAZRI Hamid, Mme DUMONT Marie-Hélène, M. LAURENCEAU Luc, M. François GRISON, Mme Aurore MONPOU, M. ABADIE Christophe, Mme ESCUDIER Manou, M. VRAIN Eric, Mme KASSEL Marie, M. PORTHAUX François, Mme DAVID Delphine, Mme LIMANDRI Angéline, M. BLELLY Valentin, Mme KHIDER Sabryna, M. BERILLON Pierre-Michel

Absents excusés :

Mme Delphine MIALANNE	donne pouvoir à Mme BERTHON
M. Laurent ASSELOOS	donne pouvoir à M. LANSON
Mme PESIC Ivana	donne pouvoir à M. BOURGOGNE
M. TAFANI Christophe	donne pouvoir à M. SILBERBERG

1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Angéline LIMANDRI

2- DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE

3 – COMMISSION SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE DU 9 AVRIL

Compte rendu

4 – COMMISSION URBANISME DU 10 AVRIL

Compte rendu

5 – COMMISSION RESSOURCES DU 8 AVRIL

Compte rendu

6-BUDGET PRIMITIF 2026 - AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Le conseil municipal a décidé de reprendre par anticipation au budget primitif 2026 les résultats provisoires de l'exercice 2025.

7- BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2026

Le conseil municipal a décidé d'adopter le budget primitif de la commune tel qu'il est présenté ci-dessous :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

	BP 2026
Chapitre 013 : Atténuations de charges	25 000,00 €
Chapitre 70 : Produits des services	1 060 510,00 €
Chapitre 73 : impôts et taxes	238 002,00 €
Chapitre 731 : Fiscalités locales	6 730 530,00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	1 721 499,21 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	225 000,00 €
Chapitre 76 : Produits financiers	9 095,89 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00 €
Dont cessions	0,00 €
TOTAL Recettes Réelles de Fonctionnement	10 009 637,10 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (travaux en régie)	45 000,00 €
Chapitre 002 : Excédent reporté	5 273 814,52 €
TOTAL Recettes de Fonctionnement	15 328 451,62 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

	BP 2026
Chapitre 011 : Charges à caractère général	2 658 249,50 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	5 242 000,00 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	1 71 043,00 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	0,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	699 836,00 €
Chapitre 66 : Charges financières	8 763,65 €
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	5 000,00 €
Chapitre 68 : Dotations aux provisions	5 000,00 €
TOTAL Dépenses Réelles de Fonctionnement	8 789 892,15 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	650 000,00 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	5 888 559,47 €
TOTAL Dépenses de Fonctionnement	15 328 451,62 €

**RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

	BP 2026	REPORTS 2025 SUR 2026	TOTAL BP+RE 2026
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	298 344,73 €	0,00 €	298 344,73 €
Chapitre 13 : Subventions d'investissements	31 000,00 €	154 788,80 €	185 788,80 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €
Chapitre 27 : Immobilisations financières	0,00 €	1 087 442,00 €	1 087 442,00 €
TOTAL Recettes Réelles Investissement	829 344,73 €	1 242 230,80 €	2 071 575,53 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	650 000,00 €	0,00 €	650 000,00 €
Chapitre 041 : Opération d'ordre de transfert dans la section	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	5 888 559,47 €	0,00 €	5 888 559,47 €
Chapitre 024 : Cession immobilisation			
Chapitre 001 : Solde exécution investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Recettes Investissement	7 417 904,20 €	1 242 230,80 €	8 660 135,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

	BP 2026	REPORTS 2025 SUR 2026	TOTAL BP+RE 2026
Chapitre 10 : Dotation fonds diver et réserves	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	111 000,00 €	0,00 €	111 000,00 €
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	98 080,00 €	34 669,81 €	132 749,81 €
Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées	398 000,00 €	0,00 €	398 000,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	431 816,00 €	199 718,14 €	631 534,14 €
Chapitre 23 : Immobilisation en cours	2 608 131,99 €	8 757,26 €	2 616 889,25 €
202101 : Opération vestiaire et Club House	0,00 €	240,00 €	240,00 €
202401 : Opération construction MSP	180 106,91 €	0,00 €	180 106,91 €
202501 : Opération construction CDL	2 675 000,00 €	0,00 €	2 675 000,00 €
202502 : Opération réhabilitation SDF Montission	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
TOTAL Dépenses Réelles Investissement	7 512 134,90 €	243 385,21 €	7 755 520,11 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (travaux en régie)	45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €
Chapitre 041 : Opération d'ordre de transfert dans la section	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Chapitre 001 : Solde exécution investissement reporté	809 614,89 €	0,00 €	809 614,89 €
TOTAL Dépenses Investissement	8 416 749,79 €	243 385,21 €	8 660 135,00 €

8 - MODIFICATION DES AP/CP DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le conseil municipal a décidé de modifier les autorisations de programme crédit de paiement comme suit :

AP/CP 202401			
Programme CREATION D'UNE MSP	Crédits de paiement réalisés 2024	Crédits de paiement réalisés 2025	Crédits de paiement 2026
Montant de l'AP	1 650 000 €	167 462,09 €	1 302 431,00 €
			180 106,91 €

AP/CP 202101			
Programme CONSTRUCTION VESTIAIRES ET CLUB HOUSE STADE LIONEL CHARBONNIER	Crédits de paiement réalisés 2023	Crédits de paiement réalisés 2024	Crédits de paiement réalisés 2025
Montant de l'AP	1 500 000 €	24 206,19 €	943 957,65 €
			431 019,04 €
			100 817,12 €

AP/CP 202501			
Programme RECONSTRUCTION DU CENTRE DE LOISIRS	Crédits de paiement réalisés 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
Montant de l'AP	2 975 000 €	70 425,22 €	2 675 000,00 €
			229 574,78 €

AP/CP 202502			
Programme REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES DE MONTISSON	Crédits de paiement réalisés 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
Montant de l'AP	2 000 000 €	65 760,65 €	1 000 000,00 €
			934 239,35 €

9 - BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET VENTE D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE : AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS 2025

Le conseil municipal a décidé par anticipation au budget primitif 2026 les résultats provisoires de l'exercice 2025.

10 - BUDGET ANNEXE VENTE D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE : BUDGET PRIMITIF 2026

Le conseil municipal a décidé d'adopter le budget annexe vente d'énergie photovoltaïque tel qu'il est présenté ci-dessous :

**RECETTES D'EXPLOITATION :**

	BP 2026
Chapitre 70 : Produits des services	0,00
TOTAL Recettes réelle de fonctionnement	0,00
Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté	8 463,66
TOTAL Recettes de fonctionnement	8 463,66

DEPENSES D'EXPLOITATION :

	BP 2026
Chapitre 011 : Charges à caractère général	8 263,66
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	100,00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	0,00
Chapitre 69 : Impôts sur les bénéfices	100,00
TOTAL Dépenses réelle de fonctionnement	8 463,66
Chapitre 042 : Dépenses d'amortissement des immobilisations	0,00
TOTAL Dépenses de fonctionnement	8 463,66

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

	BP 2026
Chapitre 040 : Recettes d'amortissement des immobilisations	0,00
Chapitre 001 : Résultat d'investissement reporté	43 864,00
Total des recettes d'investissement	43 864,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

	BP 2026
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	43 864,00
Total des dépenses d'investissement	43 864,00

11-VOTE DES TAUX D'IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2026

Le conseil municipal a décidé de maintenir le taux de taxe d'habitation, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, appliqués en 2025, à savoir :

	Taux 2025	Taux 2026
Taxe d'habitation	16,46%	16,46%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	46,05%	46,05%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	68,93%	68,93%

12 - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

Le conseil municipal a décidé d'allouer une subvention de 175 670 € est allouée au Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Saint-Jean-le-Blanc.

13 - BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2026

Le conseil municipal a décidé des subventions aux associations pour un montant totale de **163 822 €**.

14 – CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE FOOTBALL CLUB

Le conseil municipal a décidé de conclure une convention avec l'Association « Football Club de Saint Jean le Blanc », afin de définir notamment l'objet, le montant et les conditions de la subvention allouée pour l'année 2026.

15 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - LISTE DE PRESENTATION

Le conseil municipal a décidé d'établir la liste de présentation des membres de la Commission communale des impôts directs (32 désignations de contribuables)

16-ANNULATION DE TITRE D'EMPLACEMENT DU MARCHÉ DE L'ILE DE CORSE SUITE AU DECES DE L'EXPOSANT

Le conseil municipal a décidé de rembourser la somme de 68.93 € à ses ayants-droit, suite au décès de l'exposant.

17- REVISION DES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (APPLICABLES AU 1^{ER} MAI 2026)

Le conseil municipal a décidé de fixer comme suit les tarifs d'occupation du domaine public à compter du 1^{er} mai 2026 :



Rubrique	Désignation	Unités par période	Tarifs 2026
1	DROITS DE PLACE Marchés Alimentaires Ile de Corse	ml/jour	1,20 €
2	DROITS DE PLACE Marchés Alimentaires Place de l'Eglise	ml/jour	0,60 €
3	AUTORISATION EMPLACEMENT pour vente de produits comestibles (stands ou étalages)	ml/jour	1,20 €
4	AUTORISATION ACCES BRANCHEMENT ELECTRIQUE	par branchement/ par jour	2,75 €
5	Terrasse de café et de restaurant à air libre	m ² /an	20 €

18 – COMMISSION VIE SCOLAIRE DU 7 AVRIL

Compte rendu

19 – TARIFS PERISCOLAIRES 2026/2027

Le conseil municipal a décidé de fixer les tarifs périscolaires comme suit :

➤ Accueil périscolaire du matin - (maternelles et élémentaires)

Tranche	QF	Tarif Matin
1	0 à 1 000	1,70 €
2	1 001 à 2 000	1.90 €
3	>2 000	2,20 €
4	Hors commune	2.35 €

➤ Accueil périscolaire du soir – (maternelles et élémentaires)

Tranche	QF	Tarif Matin
1	0 à 1 000	2.25 €
2	1 001 à 2 000	2.60 €
3	>2 000	2.80 €
4	Hors commune	3.20 €

➤ Prix du repas (maternelles et élémentaires)

Tranche	QF	Pause méridienne- repas	Hors Commune
1	Tarif Unique	2,00 €	4,00 €
2	PAI (protocole d'accueil individualisé)	1,00 €	2,00 €

➤ Etude surveillée :

Tranche	QF	Tarif
1	0 à 1 000	1.80 €
2	1 001 à 2 000	2.00 €
3	> 2 000	2.30 €
4	Hors commune	2.65 €

➤ Post-étude :

Tranche	QF	Tarif
1	0 à 1 000	0.80 €
2	1 001 à 2 000	0.90 €
3	> 2 000	1.10 €
4	Hors commune	1.65 €



➤ **accueil de loisirs :**

Tranche	QF	ALSH
1	0 à 1 000	3.00 € à 13.20 €
2	1 001 à 1 300	14.20 €
3	1 301 à 1 600	15.20 €
4	1 601 à 2 000	16.20 €
5	2 001 à 3 000	17.20 €
6	>3 000	18.20 €
7	Hors commune	Selon QF + 11 €
8	PAI (panier repas)	Tarif – 1 €

➤ **Pénalités :**

Hors délai midi	4 €
Hors délai autres	50 %
Retard le soir	10 €
Absence non justifiée (matin, midi et soir)	50 %
Absence non prévenue avant 8h (ALSH)	10 €
Dossier incomplet	10 €

20 – COMMISSION VIE CULTURELLE DU 13 AVRIL

Compte rendu

21 - TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE SET AU CHATEAU

Le conseil municipal a décidé de fixer comme suit les tarifs d'occupation du domaine public pour le set au château du 26 juin :

- 250€ TTC par stand ou food-truck proposant de la restauration avec vente de boissons alcoolisées
- 150€ TTC par stand ou food-truck de restauration (hors vente d'alcool et de boissons soft)
- 100€ TTC par stand ou food-truck de petite restauration sucrée ou offre assimilée.

22 - TARIFICATION SUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES ET LES BOISSONS

Le conseil municipal a décidé de fixer comme suit la grille tarifaire sur les produits alimentaires et les boissons :

TARIFS SUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES ET LES BOISSONS	TAUX TVA	TARIF HT	MONTANT TVA	TARIF TTC
TARIF B1 Café, thé au verre	10,00%	0,91 €	0,09 €	1,00 €
TARIF B2 Boissons soft au verre	10,00%	1,82 €	0,18 €	2,00 €
TARIF C1 Boissons soft et énergisantes au verre	10,00%	2,73 €	0,27 €	3,00 €
TARIF C2 Bière, vins pétillants et mousseux au verre	20,00%	2,50 €	0,50 €	3,00 €
TARIF D Gobelet réutilisable 30cl	20,00%	0,83 €	0,17 €	1,00 €
TARIF D1 Bière au pichet 1,5l	20,00%	12,50 €	2,50 €	15,00 €

23 - TARIFICATION DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE 2026-2027

Le conseil municipal a décidé de fixer les tarifs de l'année 2026-2027 comme suit :

TARIFS 2026-2027 ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE		
TARIF A	- Formation musicale seule (FM) - jardin musical - Initiation - Pratique d'un second instrument (après accord de la Direction de l'EMM)	161 €
TARIF B	Formation instrumentale avec ou sans FM	237 €
TARIF C	Formation instrumentale avec ou sans FM pour les élèves hors commune	914 €
TARIF D	Pratique collective seule	100 €
TARIF E	location instrument	100 €



TARIFS A, B et C : paiement possible en 3 fois, sauf inscription après le 1er octobre - paiement en une fois.

TARIFS D et E : paiement obligatoire en 1 fois.

A compter du 1er octobre, les droits d'inscription sont dus en totalité en cas d'annulation ou d'inscription tardive en cours d'année.

24 - TARIFICATION DE LA SAISON CULTURELLE

Le conseil municipal a décidé de fixer des tarifs de la prochaine saison culturelle comme suit :

Avec taux de TVA de 2,10%, qui s'applique uniquement aux 140 premières représentations d'un spectacle vivant				
TARIFS	TAUX TVA	MONTANT TVA	TARIF HT	TARIF TTC
A	2,1%	0,51 €	24,49 €	25,00 €
B	2,1%	0,37 €	17,63 €	18,00 €
C	2,1%	0,31 €	14,69 €	15,00 €
Avec taux de TVA de 5,5%, qui s'applique après la 140ème représentation d'un spectacle vivant				
TARIFS	TAUX TVA	MONTANT TVA	TARIF HT	TARIF TTC
A	5,5%	1,30 €	23,70 €	25,00 €
B	5,5%	0,94 €	17,06 €	18,00 €
C	5,5%	0,78 €	14,22 €	15,00 €

25 - TARIFICATION DES SALLES COMMUNALES POUR L'ANNEE 2027

Le conseil municipal a décidé de fixer le tarif des salles communales pour l'année 2027.

26 - AIDE AUX SALONS ET EXPOSITIONS ARTISTIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Le conseil municipal a décidé de solliciter une subvention de 1 000 € auprès du Département du Loiret au titre de l'organisation par la Commune d'une exposition de peintures et sculptures du samedi 13 juin au dimanche 21 juin 2026 au Château de Saint-Jean-le-Blanc.

27- REGLEMENT DES CIMETIERES – ADOPTION

Le conseil municipal a décidé d'adopter le règlement intérieur des cimetières.

28 – AFFAIRES DIVERSES